



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 30 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

5.2.6 Fonctionnement des assemblées : autres

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne PHILLODEAU, Maire.

Présents : Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. SCHERER Alban, Mme LESAGE Claudine, M. AVRIL Bruno, Mme GOURMELIN Isabelle, Mme COUDRIN Françoise, M. BERNARD Laurent, Mme SERENNE Valérie, M. GUILBAUDEAU Michael, M. GUILLOU Anthony, M. MOUREAU Florent, M. MAILLARD Sylvain, M. MABILEAU Cédric, M. DOUSSET David, M. BERTHEBAUD Pierre, Mme BICHET Stéphanie, Mme KERVAREC Karine, Mme HETRU Elodie, Mme LE NOXAÏC Agathe, Mme MEAR Anaïc, Mme BEAUDET Camille

A été désigné secrétaire de séance : M. BERNARD Laurent

15-2026

CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-22 du CGCT ;

CONSIDERANT que les commissions municipales sont destinées à faciliter le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Les commissions municipales sont des commissions d'étude, elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence, et qui doivent être soumises au conseil municipal. Elles ne disposent cependant d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

CONSIDERANT qu'elles sont créées par le conseil municipal conformément à l'article L 2121-22 du CGCT. Le nombre de commissions est librement fixé par le conseil municipal, tout comme le nombre des membres qui les composent. Le Maire est président de droit de toute commission. Dès sa première réunion, la commission doit élire un vice-président ; celui-ci sera chargé de la convoquer et d'en présider les séances lorsque le Maire sera absent ou empêché.

CONSIDERANT que conformément à l'article L.2121-21, le vote pour cette désignation a lieu à bulletin secret (CE, 29 juin 1994, n° 120000), sauf si le conseil en décide autrement, à l'unanimité.

Cette désignation peut également intervenir sans vote. En effet, « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture au maire* » (article L.2121-21).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **CREER** la commission **URBANISME-BATIMENT-ECONOMIE** composée de 8 membres, la commission **AFFAIRES SCOLAIRES-ENFANCE-JEUNESSE-ASSOCIATIONS (hormis les associations sportives)** composée de 9 membres, la commission **SPORTS-TOURISME-COMMUNICATION** composée de 8 membres, la commission **AFFAIRES SOCIALES-CULTURE** composée de 9 membres, la commission **ENVIRONNEMENT-VOIRIE** composée de 9 membres, la commission **FINANCES-RESSOURCES HUMAINES** composée de 9 membres

Et le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions,
- **PREND ACTE** de la liste des membres de chacune des commissions ci-dessous :

Pour la commission URBANISME-BATIMENT-ECONOMIE

PRESIDENT de droit : MAIRE

Définition du nombre de membres par le CM : 8

Désignation des membres par le CM :

- M. Thierry PEZET
- Mme Françoise COUDRIN
- M. Cédric MABILEAU
- M. Sylvain MAILLARD
- M. Alban SCHERER
- M. Bruno AVRIL
- M. Florent MOUREAU
- M. Antony GUILLOU

Pour la commission AFFAIRES SCOLAIRES-ENFANCE/JEUNESSE-ASSOCIATIONS

PRESIDENT de droit : MAIRE

Définition du nombre de membres par le CM : 9

Désignation des membres par le CM :

- Mme Anne-Françoise QUELLEUX
- Mme Camille BEAUDET
- Mme Anaïc MEAR
- Mme Stéphanie BICHET
- Mme Agathe LE NOXAIC
- M. Michael GUIBAUDEAU
- Mme Claudine LESAGE
- M. Pierre BERTHEBAUD
- M. Antony GUILLOU

Pour la commission SPORTS-TOURISME-COMMUNICATION

PRESIDENT de droit : MAIRE

Définition du nombre de membres par le CM : 8

Désignation des membres par le CM :

- M. Alban SCHERER
- Mme Isabelle GOURMELIN
- Mme Elodie HETRU
- M. Laurent BERNARD
- Mme Valérie SERENNE
- Mme Karine KERVAREC
- Mme Agathe LENOXAIC
- Mme Stéphanie BICHET

Pour la commission AFFAIRES SOCIALES-CULTURE

PRESIDENT de droit : MAIRE

Définition du nombre de membres par le CM : 9

Désignation des membres par le CM :

- Mme Claudine LESAGE
- Mme Elodie HETRU
- Mme Anaïc MEAR
- Mme Agathe LE NOXAIC
- Mme Karine KERVAREC
- Mme Anne-Françoise QUELLEUX
- Mme Isabelle GOURMELIN
- Mme Françoise COUDRIN
- M. Michael GUILBAUDEAU

Pour la commission ENVIRONNEMENT-VOIRIE

PRESIDENT de droit : MAIRE

Définition du nombre de membres par le CM : 9

Désignation des membres par le CM :

- M. Bruno AVRIL
- M. David DOUSSET
- M. Pierre BERTHEBAUD
- M. Cédric MABILEAU
- M. Florent MOUREAU
- M. Sylvain MAILLARD
- M. Laurent BERNARD
- M. Alban SCHERER
- M. Thierry PEZET

Pour la commission FINANCES-RESSOURCES HUMAINES

PRESIDENT de droit : MAIRE

Définition du nombre de membres par le CM : 9

Désignation des membres par le CM :

- Mme Isabelle GOURMELIN
- Mme Françoise COUDRIN
- M. Thierry PEZET
- Mme Stéphanie BICHET
- Mme Karine KERVAREC
- Mme Claudine LESAGE
- Mme Valérie SERENNE
- Mme Anne-Françoise QUELLEUX
- M. Alban SCHERER

Le secrétaire de séance,
M. BERNARD Laurent

La Maire
Mme PHILLODEAU Jocelyne